

Commémoration de l'Annexion de la Savoie à la France



Lors des journées, organisées par la Communauté de Communes Faucigny-Glières, commémorant le 150^e anniversaire de l'annexion de la Savoie à la France en 1860, les « Amis de la Grande Maison » ont présenté le 4 septembre 2010 une exposition sur le sujet à Contamine-sur-Arve, dont voici quelques extraits.

Relations France, Confédération Helvétique, Savoie au cours des siècles

L'assassinat d'Henri IV en 1610 eut pour conséquence de rendre le traité de Brussol inopérant. Cet accord signé par le roi de France et le duc stipulait la cession de la Savoie, en échange d'une aide militaire pour conquérir le Milanais.

Notre pays eut à subir plusieurs occupations françaises : 1536 à 1559 (23 ans), 1601 à 1602, 1630 à 1631, 1690 à 1696, 1703 à 1713, 1792 à 1814. François 1^{er} (sa mère était Louise de Savoie) comme Henri II, traitèrent le pays comme une province française, tout en respectant son particularisme. L'idée d'un échange fut effleurée également lors de la guerre de succession de Pologne (1733-1738).

En 1792, lorsque l'armée française du général de Montesquiou entra dans le duché de Savoie, par Chambéry, les institutions de la monarchie sarde se volatilèrent littéralement. Amédée Doppet contesta alors la souveraineté du roi de Sardaigne sur la Savoie qu'il avait abandonnée à son sort. Les hommes de 21 ans au moins des 655 communautés furent invités à se rendre dans l'église paroissiale à l'appel de la cloche. A main levée, on élit les 600 délégués à « l'Assemblée des Allobroges ». En majorité, on se prononça pour l'annexion immédiate à la France. En conséquence, les députés de « l'Assem-

blée des Allobroges », réunis à Chambéry le 29 octobre 1792, demandèrent que la nation « *une et indivisible* » soit rattachée à la France. L'enthousiasme fut de courte durée, car quelques mois plus tard, il fit place au désenchantement, puis à l'hostilité d'une partie des Savoisiens. Par le traité de Paris du 29 mai 1815, les grandes puissances se coalisèrent contre la France vaincue, qui fut contrainte d'abandonner ses conquêtes de la Révolution et de l'Empire. Le roi de Sardaigne retrouvait ses Etats.

Pour permettre à Genève de s'agrandir, d'améliorer ses communications avec la Suisse et de désenclaver le mandement de Jussy, le traité de Turin établi le 16 mars 1816, ordonnait l'abandon de tout ou partie de 24 communes savoyardes : Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Carrouge, Chêne-Thônex, Choulex, Collonge-Bellerive, Compesières, Bardonnex, Plan-les-Ouates, Confignon, Corsier, Hermance, Laconnex, Lancy, Meinier, Onex, Perly, Presinge, Puplinge, Soral, Troinex et Veyrier. Toutes ces cessions eurent lieu sans aucune consultation des populations concernées.

Prémises d'une désunion entre Piémont et Savoie

Jusqu'en 1848, les relations entre Piémontais et Savoyards ne posèrent pas de problèmes majeurs. C'était la langue française qui débordait au-delà des Alpes, dans le Val d'Aoste, à Nice, à la cour de Turin et dans la haute société piémontaise.

Les événements parisiens de 1848 qui renversèrent Louis-Philippe firent éclater dans toute l'Europe des révolutions en chaîne. A Turin, le 4 mars 1848, fut proclamée une nouvelle constitution donnant au peuple des libertés d'association, de presse, de croyances et d'expression. On adopta le drapeau vert-blanc-rouge.

Cependant, la vie publique restait le monopole des citoyens les plus riches. En 1848, la Savoie ne comptait que 3,1 % d'électeurs de la population totale du Duché,